

LA LETTRE S

#70 / Actualité du Siéml / Février 2022



ÉDITO

Le comité syndical a débattu le 1^{er} février dernier des orientations budgétaires. Depuis deux ans, le Siéml accélère sensiblement ses recrutements. La crise sanitaire ne freine pas cette tendance, au contraire... Il s'agit d'abord de remplacer toute une génération qui est partie à la retraite. Mais il y a aussi une forte croissance des services. Les besoins de modernisation des infrastructures et réseaux sont importants. Le syndicat doit aussi s'entourer des compétences nécessaires à la diversification de ses activités dans le champ de la transition énergétique et digitale. Et il nous faut aussi consolider nos fonctions ressources au fur et à mesure de notre développement. Ce qui est remarquable, c'est que ces recrutements ne viennent pas obérer les investissements. Ils les confortent même. D'une part le niveau des investissements consentis par le syndicat ne baisse pas malgré l'augmentation des effectifs ; c'est probablement parce que nos ressources humaines complémentaires nous permettent de faire preuve d'ingéniosité pour aller chercher des financements supplémentaires ; d'autre part et surtout nos investissements ne sont rien sans les hommes et les femmes qui les font vivre. C'est particulièrement vrai pour les enjeux climat énergie : les usages et les comportements comptent au moins autant que les innovations matérielles sinon plus pour atteindre nos objectifs ambitieux ; cela nécessite de l'ingénierie, du conseil et de l'animation et donc des agents compétents et disponibles.

Jean-Luc Davy
président du Siéml

AGIR SUR SON BUDGET ET POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AVEC LE CONSEILLER EN ÉNERGIE DE SON SECTEUR

Les collectivités sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans une politique d'efficacité énergétique pour mieux gérer leur patrimoine public. D'autant plus que la récente flambée des prix de l'énergie impacte fortement leur budget de fonctionnement. En Maine-et-Loire, les communes peuvent s'appuyer sur l'expertise du service de conseil en énergie du Siéml pour réduire leur facture énergétique, mais aussi pour toutes les questions liées à la transition énergétique.

Un interlocuteur pour tous les projets de transition énergétique

Dès avril 2022, pas moins de sept conseillers et conseillères en énergie seront au service des 84 collectivités alors qu'elles n'étaient que 35 en 2020 ! Outre la croissance de cette activité, c'est la mission même du conseiller qui a évolué. Dans les communes de moins de 10000 habitants, il intervient au plus près des besoins des élus et des techniciens, du bilan énergétique au suivi des projets relatifs à l'énergie. Pour les collectivités plus importantes, le service de conseil en énergie consiste à mettre à disposition d'un agent de la collectivité l'ensemble des outils du Siéml comme par exemple la plateforme de suivi énergétique SmiléConso ou les audits énergétiques pilotés par le syndicat.

En élargissant son panel de missions, le conseiller se positionne désormais comme la « porte d'entrée » des collectivités de son secteur pour tout projet relatif à la transition énergétique : efficacité énergétique, production d'énergie renouvelable, matériaux biosourcés, planification énergétique ou même achat d'énergie. Une ressource indispensable pour faire des économies et agir durablement !

COÛT

Communes < 10 000 hab : de 0,5 à 0,65 €/an
Communes > 10 000 hab : de 5000 à 15000 €/an

CONTACT

transition-energetique@sieml.fr / 02 41 20 75 57
Le conseiller en énergie de votre secteur
→ www.sieml.fr/les-services

CHIFFRES CLÉS DU CONSEIL EN ÉNERGIE

7
conseillers en énergie

84
collectivités sous convention
pour une population cumulée
de 315 000 habitants

21 communes < 1000 hab.
41 communes entre 1000 et 5000 hab.
15 communes entre 5000 et 10 000 hab.
(dont 4 intercommunalités)
7 communes > 10 000 hab.

27
communes ont renouvelé
le partenariat pour 3 ans.

UN EXEMPLE LES AIDES À LA DÉCISION

Le Siéml porte et finance en partie les études énergétiques (audit et études de faisabilité) permettant aux communes/EPCI de définir des scénarios de travaux à réaliser, soit depuis 2010 :

500
études réalisées (écoles, mairie,
salles...) pour 300 000 m²
de bâtiments audités

470
audits et 20 études de faisabilité
bois énergie ou géothermie et
10 études spécifiques
(réseau de chaleur, amélioration
de systèmes, études structures
photovoltaïques)

1,3
M€ d'études pilotées par le Siéml
et seulement 25 % à la charge
des communes. 75 % financés par
le Siéml et autres cofinanceurs
(ADEME, ACTEE notamment).

200
communes nouvelles et déléguées
ont bénéficié d'au moins une étude

RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS SOLAIRES UNE EXPÉRIMENTATION UNIQUE EN FRANCE

Les perspectives de développement exponentiel de l'énergie solaire amènent aujourd'hui les acteurs de la filière à réfléchir à une meilleure planification de l'intégration des énergies renouvelables sur le réseau de distribution électrique. C'est pourquoi, le Siéml a lancé avec Enedis et l'association Hespul, une expérimentation unique en France sur les raccordements d'installations photovoltaïques au réseau de distribution électrique. Un webinar a été proposé aux porteurs de projet et aux collectivités pour comprendre les enjeux de cette expérimentation et les modalités de participation.

→ **En savoir plus et visionner le webinar :** www.sieml.fr/webinaire-experimentation-pour-optimiser-les-raccordements-de-producteurs-photovoltaïques/

LE BUDGET DU SIÉML BASCULE EN M57 LE NOUVEAU RÉFÉRENTIEL BUDGÉTAIRE ANTICIPÉ

Le budget en nomenclature M14 de l'ensemble des collectivités devrait basculer au référentiel M57 d'ici au 1^{er} janvier 2024. Le Siéml s'est porté volontaire pour anticiper son entrée dans ce dispositif dès le 1^{er} janvier 2022. Une commission a décortiqué ce nouveau référentiel et élaboré un règlement budgétaire et financier. Ce dernier vient d'entrer en vigueur pour le vote du premier budget en M57. Dans les évolutions notables, on peut citer la fongibilité des crédits des sections de fonctionnement (hors charges de personnel) et d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Les mouvements de crédits issus de la fongibilité feront l'objet d'un accord du Président du Syndicat puis d'une information au comité syndical.

[MÉMO] FICHES PROCÉDURES TRAVAUX POUR LES D'EFFACEMENT ET LES RENFORCEMENTS



Pour mémoire, deux fiches procédures sont à la disposition des collectivités pour rappeler les étapes et les procédures à mettre en œuvre dans le cadre d'effacements de réseaux ou de travaux de renforcement et de sécurisation. Ces fiches pédagogiques sont disponibles et mises à jour sur notre site internet.

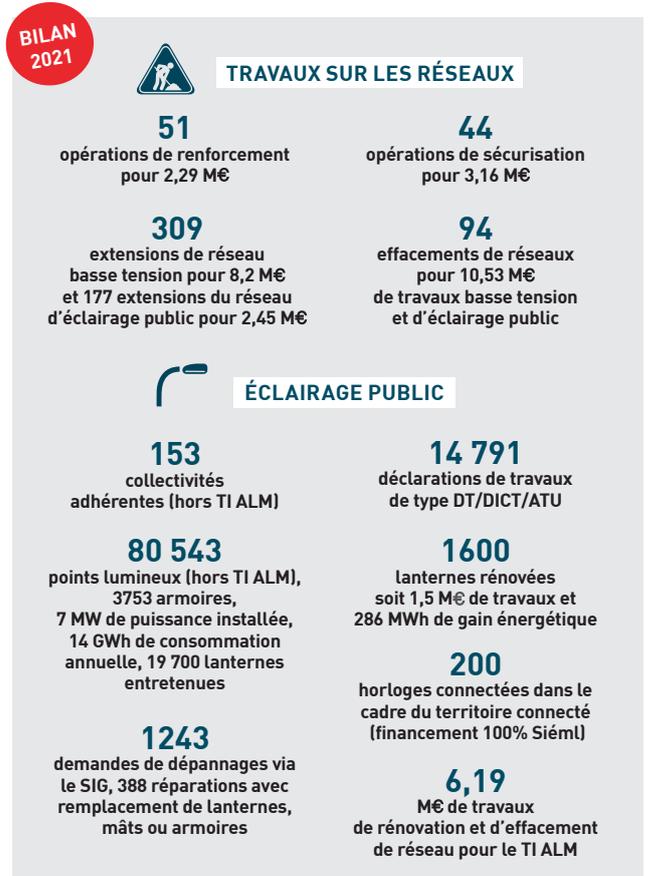
→ www.sieml.fr (rubrique réseaux électriques)

→ RÉUNIONS STATUTAIRES / ÉVÉNEMENTS

MAR. 1 ^{ER} MARS	Réunion du Bureau > Siéml
MAR. 22 MARS	Comité syndical (BP 2022) > Siéml
MAR. 5 AVRIL	Réunion du Bureau > Siéml
MER. 27 AVRIL	Réunion territoriale Angers Loire Métropole
JEU. 28 AVRIL	Réunion territoriale Loire Layon Aubance
MAR. 3 MAI	Réunion territoriale Anjou Bleu
MER. 4 MAI	Réunion territoriale Anjou Loir et Sarthe
LUN. 9 MAI	Réunion territoriale Les Mauges
MAR. 10 MAI	Réunion territoriale Saumur Val de Loire
MER. 11 MAI	Réunion territoriale Baugeois Vallée
MAR. 17 MAI	Réunion territoriale Vallées du Haut Anjou
MER. 18 MAI	Réunion territoriale Choletais

PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2022 LA TOTALITÉ DES SOLLICITATIONS RETENUE

La totalité des travaux prévisionnels demandés par les communes est inscrite à la programmation 2022, pour un montant estimé à 41,66 M€. 21,6 M€ seront consacrés à l'effacement, le renforcement et la sécurisation des réseaux électriques et 5,25 M€ aux travaux d'extension. Pour l'éclairage public, les travaux sur les réseaux, la rénovation des équipements et le déploiement du territoire connecté à l'échelle départementale mobiliseront 14,82 M€ (hors territoire intelligent ALM).



* État des mandatements de travaux 2021 au 10 janvier 2022.